Collège Royal de Notre-Dame-des-Champs.

Numéro d'inventaire : 1979.20039
Type de document : texte ou document administratif
Période de création : 1er quart 19e siècle
Date de création : 1821
Description : Feuillet imprimé formant livret.
Mesures : hauteur : 223 mm ; largeur : 180 mm
Notes : Lettre (signée Liautard) en date du 11 septembre 1821: la Maison d'éducation de Notre-Dame-des-Champs est convertie en Collège Royal de plein exercice par le Conseil Royal de l'Instruction publique.
Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements
Filière : Institutions privées
Niveau : Post-élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1

1821

COLLÈGE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS.

Paris, 11 *Septembre* 1821.

MONSIEUR,

LE Roi, par Ordonnance du 27 février dernier, rendue sur le rapport de M. Corbière, Ministre-Secrétaire d'État et Président du Conseil Royal de l'Instruction publique, a décidé :

ARTICLE 21. Les Maisons particulières d'Éducation qui auront mérité la confiance des familles, tant par leur Direction religieuse et morale que par la force de leurs Études, pourront, sans cesser d'appartenir à des particuliers, être converties par le Conseil Royal en Collèges de plein exercice, et jouiront, à ce titre, des privilèges accordés aux Collèges Royaux et Communaux.

En conséquence, le Conseil Royal de l'Instruction publique, sous la présidence de M. le Baron Cuvier, et sur le rapport de M. l'Abbé Nicolle, Recteur de l'Académie de Paris, a arrêté dans sa Séance du 28 août, que notre Maison serait érigée en Collège.

D'après nos anciennes relations, et l'intérêt que vous nous avez toujours témoigné, nous avons cru devoir vous faire part de cette décision.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

LIAUTARD.

COLLECTION EDGARD FOURNIER